

AR Prefecture

DEL2022110404

063-216302588-20221104-DEL 2022110404-BF
Reçu le 09/11/2022
Publié le 09/11/2022

COMMUNE D'OLLIERGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 novembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : 14

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 12

PROCURATION : 2

VOTANTS : 14

L'an Deux Mille Vingt et Deux, le Quatre novembre à Vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2022

Présents : BAARDMAN Bruno, CHASSAIGNE Aurélien, COLLANGE Katy, COSTE Roger, DOURILLE Alain, GRARD Mathieu, GROLLET Marie-Laure, KAUFFELD Monique, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, ROUX Hélène VERNET Thimothée.

Absents : MARATRAT Gilles, OLIVIER Katia

Procuration : MARATRAT Gilles à PROVENCHERE Arnaud, OLIVIER Katia à CHASSAIGNE Aurélien

Secrétaire de séance : PEUDEVIN Mireille, ROUX Hélène

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET GENERAL

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de procéder à l'ajustement des crédits prévus au budget,

Considérant que la Décision Modificative n°2 du budget général 2022 exposée au Conseil municipal se présente comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Opération	Chapitre	Article	DM 1
Non affecté	21	2181	-29 810.00
132_Voirie réseaux	21	2151	+20 000.00
148_Voirie communale	21	2151	+9 810.00
Total des dépenses d'investissement			0,00

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Approuve** la décision modificative indiquée ci-dessus

Vote : Pour à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- de sa réception en Sous-Prefecture le :
- et de sa publication le :

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Arnaud PROVENCHERE

